

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le six avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune d'**Orthevielle** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ, Maire.

Présents MM MOUSTIÉ Didier ; FORTASSIER Christian ; DUBOUÉ Isabelle ; GIMENEZ Séverine ; LATAILLADE Hervé ; ROBERT Guy ; DULUCQ Jean-Marc ; BERNARD Jean-Eudes ; DEMANGEON Hervé ; LABORDE Sandrine ; ALLEMANDOU Olivier.

Absents: PASCOUAU Bruno ; LIGNAU Sandra ; SOULU Sabine ; SUZAN Audrey.

Procurations : PASCOUAU Bruno à MOUSTIÉ Didier ; LIGNAU Sandra à GIMENEZ Séverine ; SOULU Sabine à LATAILLADE Hervé ; SUZAN Audrey à LABORDE Sandrine.

Secrétaire : BERNARD Jean-Eudes

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EN DATE DU 16 mars 2017

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire demande aux membres présents d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Henri Emmanuelli.

Puis il sollicite l'accord du conseil municipal pour rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention n° 2 d'adhésion au service PCS du CDG40 – Schéma Départemental défibrillateurs.
- Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes 2017.

Acord à l'unanimité

2°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition 2017 des contributions directes laissant apparaître une augmentation des bases d'imposition, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux 2016 à savoir :

Taxe d'habitation : 14.13% Foncier bâti : 13.68% Foncier non bâti : 60.28%

3°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Le budget équilibré en fonctionnement à la somme de 1 094 291,00 € et 758 183,00 € en investissement est voté à l'unanimité.

En ce qui concerne l'école : sont reconduites les prévisions budgétaires des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) au niveau des charges de personnel, des intervenants extérieurs et de l'achat de divers matériel. Les fournitures scolaires sont votées à l'identique de 2016 à hauteur de 70 € par enfant, la participation aux voyages scolaires à 25 € par enfant et 250 € par classe élémentaire. L'aide aux voyages pédagogiques pour les collégiens et lycéens s'élève à 60 €.

PRINCIPALES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES D'INVESTISSEMENT POUR 2017.

Terrains : 358 375 €

Travaux de conformité d'accessibilité à la cantine : 41 000 €

Aménagements divers voirie : 19.000 € (conteneurs semi-enterrés, travaux voirie Pl. Montgaillard et Pl. Pampara, accès mairie, regards logement).

Bâtiments communaux : 36.000 € (frais d'étude accessibilité mairie, entretien des logements locatifs).

Signalétique : 7.500 €

Acquisition matériel et mobilier : 56 200 € (épareuse, broyeur d'accotement, broyeur végétaux, souffleur, barrières, illuminations, matériel informatique, cellule refroidissement).

Financement des projets : les travaux d'accessibilité de la cantine scolaire font l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Fonds d'Equipement des Communes (FEC).

M. le Maire présente une annexe présentant la capacité d'autofinancement de la commune. Il précise qu'il a sollicité Mme ROZIERE CRUZ, trésorière, pour établir une analyse financière de la commune à présenter à l'ensemble des conseillers.

4°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du lotissement élaboré par la commission des finances, qui fait apparaître les prévisions budgétaires suivantes :

Fonctionnement : Vue d'ensemble en dépenses et en recettes	503 333,00 €
Investissement : Vue d'ensemble en dépenses et en recettes	383 160,00 €

A ce jour, 10 lots sont vendus, 2 lots font l'objet d'un compromis de vente et 3 lots d'une réservation.

5°) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – OPERATIONS ELIBIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 - Aménagement Point Numérique

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'appel à projet complémentaire suite à la réforme des modalités de délivrance des cartes nationales d'identité qui préconise une pré-demande en ligne afin de faciliter la prise en charge ultérieure de l'usager par les communes équipées d'un dispositif de recueil de données biométriques.

Un espace numérique peut être implanté dans les communes qui souhaitent proposer ce service à leurs administrés.

Le taux de la DETR est de 80 % du coût total de l'investissement dans la limite de 2000 €. Il présente le dossier susceptible d'être financé dans le cadre de la D.E.T.R. : aménagement point numérique :

Montant estimatif :	739,75 € H.T.
Subvention DETR 80 %	591,80 €
Participation communale H.T.	147,95 € (177,54 € TTC)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la réalisation, l'estimation et le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite l'attribution de la D.E.T.R. complémentaire au titre de l'année 2017 ;
- charge M. le Maire de prendre toutes dispositions pour l'obtention de subventions et l'autorise à intervenir dans tous actes résultants.

6°) CONVENTION N° 2 D'ADHESION AU SERVICE PCS DU CDG40 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS

Annule et remplace la délibération du 16 mars 2017.

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la transmission par le Centre de gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes une proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs.

Il donne lecture de la convention d'adhésion visant à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- une mission d'information globale ;
- une mission de formation ;
- une mission d'assistance maintenance des équipements ;
- une mission de mise à disposition de matériel.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, il est proposé d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 – conditions financières, la prise en charge des frais y afférant.

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de 200,00 € pour la maintenance, conseils formation du défibrillateur intérieur et 450.00 € pour la mise à disposition d'un pack défibrillateur extérieur comprenant un défibrillateur, une armoire murale, une sacoche de transport, une trousse de secours, de la signalétique, y compris maintenance, conseils et formation, soit globalement : 650.00 €/an.

Le défibrillateur extérieur sera placé sur la façade arrière du bâtiment de la Communauté de Communes, soit à gauche de la porte d'entrée de la salle de Lahourcade.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes et à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

7°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2017

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les prévisions budgétaires 2017 qui peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds d'Equipeement des Communes (FEC) pour l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention sur les crédits du Fonds d'Equipeement des Communes 2017 pour :

▶ bâtiments communaux : travaux accessibilité cantine scolaire.

8°) QUESTIONS DIVERSES

▶ **Devis SYDEC** pour éclairage public. Parking du fronton : 4 753 € ; Eclairage Fontaine : 1 410 €. Ces travaux seraient réalisables avant fin juillet en vue du marché des Producteurs qui se tiendra le 27 juillet 2017 en soirée.

▶ **Accessibilité mairie** : réunion commission générale le 5 mai 2017 à 20 heures.

▶ **Plan Communal de Sauvegarde** : réunion avec le Centre de Gestion des Landes le vendredi 19 mai 2017 à 14H00. Présentation de son fonctionnement avant élaboration du document définitif.

▶ **Commission voirie CCPOA** du 5 avril 2017 : le programme arrêté concerne la Place Montgaillard (de la mairie jusqu'à l'église ainsi que la Place Pampara (de l'église jusqu'au lavoir). Montant prévisionnel des travaux : 25.500 € TTC. Le revêtement reste à définir avec l'entreprise. Le Conseil ne souhaite pas du tri-couche. Existence d'un nouveau procédé (BBTM). Si formule enrobé retenue, possibilité de procéder seulement aux 2/3 des travaux et le reste l'année suivante.

▶ Acquisition matériel voirie : visite samedi 8 avril 2017 chez concessionnaires.

▶ Fête des Mères : mercredi 24 mai à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 30.

PRESENTS

M. Didier MOUSTIÉ

M. Christian FORTASSIER

Mme Isabelle DUBOUÉ

Mme Séverine GIMENEZ

M. Hervé LATAILLADE

M. Olivier ALLEMANDOU

M. Guy ROBERT

M. Jean-Marc DULUCQ

M. Jean-Eudes BERNARD

Mme Sandrine LABORDE

M. Xavier DEMANGEON